



TRANSPRO 40 15W40

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 13/03/2015

Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : **TRANSPRO 40 15W40**
Code du produit : 3307YA1266
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Huile de graissage
Utilisation de la substance/mélange : Lubrifiant.
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

Titre	Descripteurs d'utilisation
	SU3, SU21, SU22, PC24, PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC20, ERC4, ERC7, ERC9a, ERC9b

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

YACCO SAS
Avenue des Petits Prés - Z.I. de l'Oison - BP 2
76320 St Pierre-lès-Elbeuf - France
T 0033 2 32.96.00.00 - F 0033 2 35.78.81.87
contact@yacco.com - www.yacco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Calcium sulphonate. Peut produire une réaction allergique
Phrases supplémentaires : Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Huile de base interchangeable à faible viscosité (< 20,5 mm ² /s à 40°C) *		2,5 - 10	Non classé
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and	(n° CAS) 84605-29-8	1 - 2,5	Xi; R41



TRANSPRO 40 15W40

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 13/03/2015

Version: 1.0

iso-Pr) esters, zinc salts	(Numéro CE) 283-392-8 (N° REACH) 01-2119493626-26		Xi; R38 N; R51/53
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de base interchangeable à faible viscosité (< 20,5 mm²/s à 40°C) *		2,5 - 10	Asp. Tox. 1, H304
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts	(n° CAS) 84605-29-8 (Numéro CE) 283-392-8 (N° REACH) 01-2119493626-26	1 - 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411

Remarques : * Contient un ou plusieurs des numéros CAS suivants: 64741-88-4, 64741-89-5, 64741-95-3, 64741-96-4, 64741-97-5, 64742-01-4, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-54-7, 64742-55-8, 64742-56-9, 64742-57-0, 64742-58-1, 64742-62-7, 64742-65-0, 64742-71-8, 68037-01-4, 72623-83-7, 72623-85-9, 72623-86-0, 72623-87-1, 74869-22-0, 8042-47-5, 848301-69-9
Contient l'huile minérale fortement raffinée <3% extrait de DMSO (IP346).

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- Premiers soins après inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Premiers soins après contact oculaire : Consulter immédiatement un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite. Rougeur. Démangeaison.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation adéquate.



TRANSPRO 40 15W40

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 13/03/2015

Version: 1.0

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les Aérosols, Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination".

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une bonne mise à la terre.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
- Conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Chaleur et sources d'ignition : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
- Interdictions de stockage en commun : Agents oxydants.
- Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Huile minérale		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ (brouillard d'huile, 8h)
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard d'huile, 15min)
France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³ (brouillard d'huile, 8h)
France	VLE (mg/m ³)	10 mg/m ³ (brouillard d'huile, 15min)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.



TRANSPRO 40 15W40

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 13/03/2015

Version: 1.0

Vêtements de protection - sélection du matériau : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants de protection en caoutchouc néoprène ou nitrile. Gants en PVC. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

Type	Matériau	Pénétration	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
En cas d'exposition répétée ou prolongée :	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc néoprène (HNBR), Chlorure de polyvinyl (PVC)	5 (> 240 min), 6 (>480 min)			

Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Eviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire: appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

Autres informations : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de vapeurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Transparent.

Couleur : Aucune donnée disponible

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : -35 °C [ASTM D97]

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 101 °C

Température d'auto-inflammation : 200 °C

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 0,881 g/cm³ (20°C)

Solubilité : Peu soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 110 mm²/s (40°C) [ASTM D445]

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites explosives : 0,6 vol %
7 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles



TRANSPRO 40 15W40

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 13/03/2015

Version: 1.0

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
DL50 orale	3150 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 voie cutanée	Provoque une irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

TRANSPRO 40 15W40	
Viscosité, cinématique	110 mm ² /s (40°C) [ASTM D445]

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
CL50 poisson 1	< 4,5 ml/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	23 mg/l (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	24 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
CEr50 (autres plantes aquatiques)	21 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC chronique crustacé	0,4 (Daphnia magna, 21d)

12.2. Persistance et dégradabilité

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	1,5 % Sturm (28d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
Log Pow	0,56
Log Kow	0,6 octanol/water (0.1 d)

12.4. Mobilité dans le sol

Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	
Ecologie - sol	Produit s'adsorbant peu dans les sols.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB



TRANSPRO 40 15W40

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 13/03/2015

Version: 1.0

Composant	
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts (84605-29-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. (ADR, RID, IMDG, IATA)				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non
Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
TRANSPRO 40 15W40 n'est pas sur la liste Candidate REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles



TRANSPRO 40 15W40

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 13/03/2015

Version: 1.0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC7	Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
ERC9a	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
ERC9b	Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
PC24	Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage
PROC1	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC20	Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés
PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU21	Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit